

Annonce d'arrivée dans la commune

Vous devez vous présenter à notre guichet dans un délai de 14 jours dès votre arrivée avec les documents suivants :

- Votre acte d'origine (pour les personnes de nationalité suisse)
- Votre permis de séjour (pour les personnes de nationalité étrangère)
- Une copie de votre police d'assurance-maladie et RC ménage
- Une copie de votre contrat de bail
- Un émolument de CHF 20.-

Annonce de départ de la commune

Votre départ doit nous être annoncé dès que possible. Vous pouvez nous communiquer ce changement par téléphone ou email en indiquant la date de votre départ ainsi que votre nouvelle adresse. Pour les personnes de nationalité suisse, vous devez venir chercher votre acte d'origine pour le déposer dans votre nouvelle commune. Pour les personnes étrangères, il n'est pas nécessaire de passer à la commune, un téléphone ou un e-mail suffit.

Annonce de changement d'adresse dans la commune

Tout changement d'adresse interne à la commune doit nous être annoncé rapidement par téléphone ou email.

Attestations - demande

Ces documents peuvent être demandés à notre guichet, par téléphone ou par email :

- Attestation de domicile
- Attestation de séjour
- Attestation fiscale
- Certificat de vie
- Certificat de bonnes mœurs avec signature du Conseil communal
- Attestation de déménagement
- Authentification de signature